

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de GERMIGNY L'EVEQUE		Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)	
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg					1	300		

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

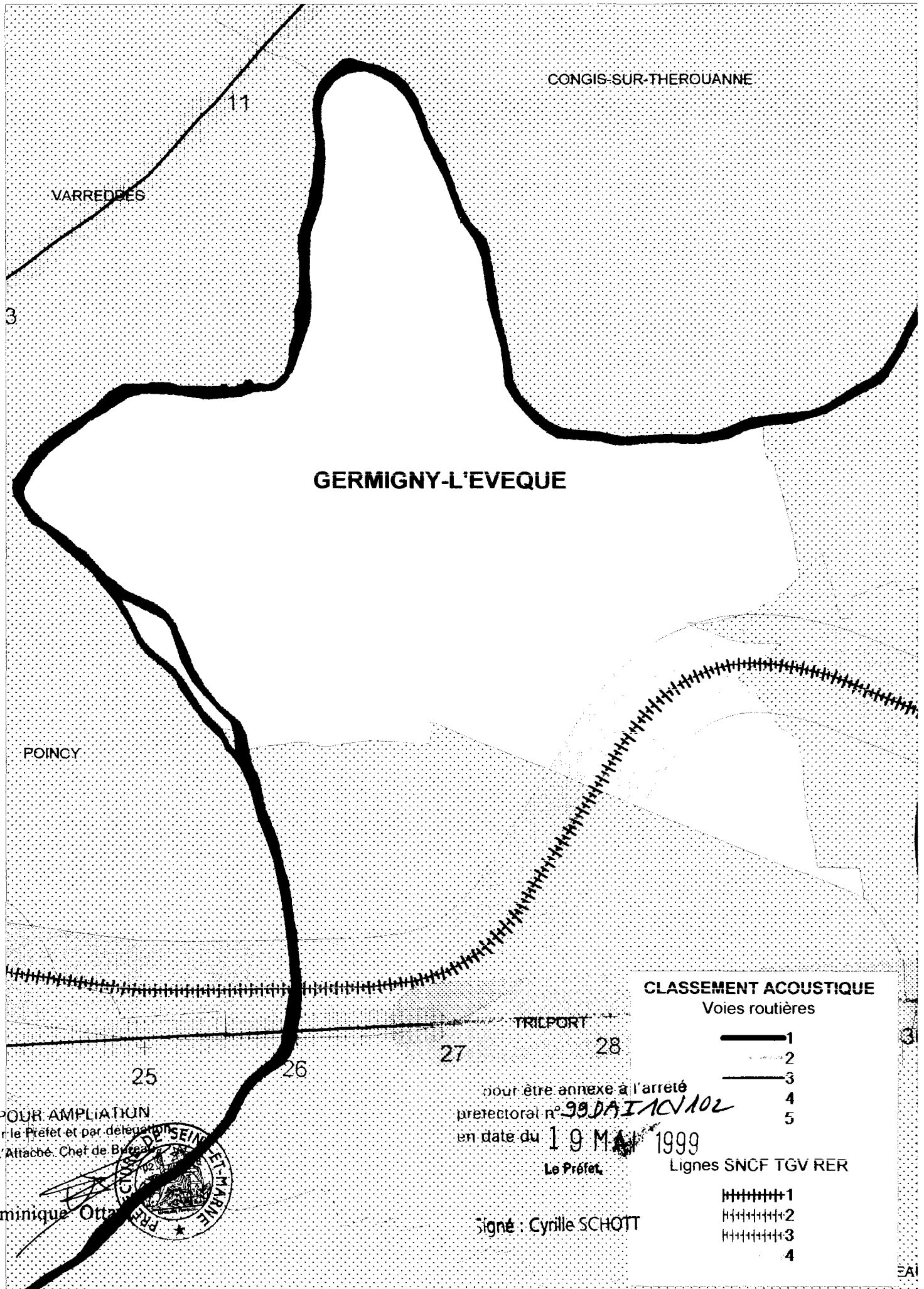


Dominique Ottavi

Pour être annexé à l'arrêté
n° 99DAJACV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



GERMIGNY-L'ÉVÊQUE

CONGIS-SUR-THEROUANNE

VARREDES

POINCY

TRILPORT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- - - 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- +++++ 1
- +++++ 2
- +++++ 3
- +++++ 4

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottaviani

pour être annexé à l'arrêté
prefectoral n° 99 DA IACV 102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cynille SCHOTT